

COMMUNE DE
CAZAUX-SAVES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-huit janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Cazaux-Savès s'est réuni en session publique ordinaire dans la salle des fêtes de la commune, selon les dispositions du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Vincent MARTINAUD, maire, sur convocation préalable en date du 12 janvier 2021.

M. Nicolas VIGEON est nommé secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient présents : M. Vincent MARTINAUD, M. Fabrice DUCHENE, M. Christophe OUEYTE, M. Nicolas VIGEON, Mme Carole BLANC, Mme Véronique BRUMAS-RETAILLEAU, M. Ghislain de CASTELBAJAC, Mme Flore LECLERCQ-VEAUX, Mme Laure LESCAL, M. Nicolas NADAL, Mme Corine PERALS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant réuni, Monsieur le maire ouvre la séance à 21 heures 05.

Monsieur le maire fait à présent procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

ADOPTE

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS

- DECISION DU MAIRE N° 2020-009 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU LOT N° 4 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN STRUCTURE ALAE/ALSH ET MAIRIE
- DECISION DU MAIRE N° 2020-010 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AUX LOTS N° 2 ET N° 3 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN STRUCTURE ALAE/ALSH ET MAIRIE

PRIS ACTE

1. AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020 dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2021

ADOPTE

2. APPROBATION DES DENOMINATIONS DE VOIES, ADOPTION DU SYSTEME DE NUMEROTATION DES IMMEUBLES ET DU CADRE ESTHETIQUE DES PLAQUES DE RUE ET DE NUMERO

DECIDE de procéder à la dénomination des voies publiques et d'exclure une dénomination des voies privées,
APPROUVE l'état et les plans ci-après définissant les voies de la commune de Cazaux-Savès,

- Voie C : Route de l'Antin
- Voie D : Route des Paguères
- Voie E : Impasse du Bouas
- Voie F : Route du Parrouquet
- Voie G : Chemin de la Vieille Côte
- Voie H : Chemin des Barbots
- Voie I : Route du Château
- Voie J : Rue de la Guimbarde
- Voie K : Place de l'Eglise
- Voie L : Place du Puits

ADOpte la dénomination « Lieu-dit Le Moulin » pour le lieu-dit le Moulin sur la RD160

APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage des voies A à I, avec côté impair et côté pair,

APPROUVE le système de numérotation sérielle retenu pour chaque point d'adressage des voies J, K et L, avec côté impair et côté pair,

APPROUVE une teinte claire, beige ou sable, pour l'esthétique des plaques de dénomination de voie et de numérotation des immeubles,

PRECISE que les crédits nécessaires à cette dénomination devront être inscrits au budget principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte

3. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

DECIDE de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en accordant une aide à la destruction de nids consistant :

- D'une part, à mandater une entreprise spécialisée qui, après avoir identifié le nid et attesté qu'il s'agit de frelons asiatiques, procédera à la destruction des nids ;
- Et, d'autre part, à prendre en charge 50 € du coût de l'intervention par nid, le complément restant à charge du particulier sur lequel le nid est implanté. Il sera procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune par l'émission d'un titre de recette.

FIXE à 2 000 € le budget global maximum au titre de l'année 2021 pour les dépenses liées à la destruction des nids de frelons asiatiques et à leur piégeage,

PRECISE que les crédits nécessaires à cette lutte seront inscrits au budget principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

ADOpte

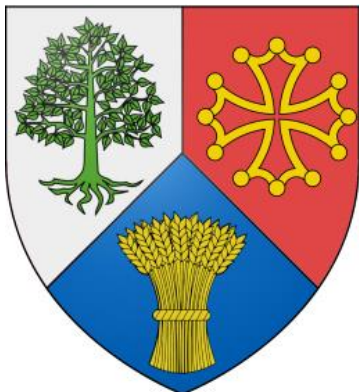
4. ACCORD DE PRINCIPE POUR UNE PARTICIPATION PARTAGEE AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CLOTURE MITOYENNE ENTRE LA COUR DE LA SALLE DES FETES ET LE TERRAIN ROUCH

APPROUVE le principe d'une participation communale aux travaux de remplacement de la clôture mitoyenne entre la cour de la salle des fêtes et le terrain ROUCH,

CONSENT au partage des frais de ces travaux.

ADOpte

5. ADOPTION DU BLASON COMMUNAL



ADOpte le blason communal présenté ci-dessus en tant qu'armoiries de la commune de Cazaux-Savès,

DIT que ces armoiries sont conformes à la définition « *Tiercé en pairle renversé: au premier d'argent à un noyer arraché de sinople, au deuxième de gueules à une croix cléchée, vidée et pommetée à douze pièces d'or, et au troisième d'azur à une gerbe de blé d'or liée du même* »

DIT que ces armoiries seront déposées auprès de la Commission Nationale de l'Héraldique et la Direction des Archives Départementales du Gers,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'adoption de ce blason communal.

ADOpte

6. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES INHERENTES A LA REPARATION DU CANDELABRE DU BOULODROME

DECIDE d'accepter le devis n° 20200729 du SDEG pour la remise en état du coffret de l'église pour un montant de 418,90 € HT dont 293,23 € HT à charge de la commune,

DECIDE d'accepter le devis n° 20200735 du SDEG pour la remise en fonctionnement du point lumineux 1,04A et le remplacement des projecteurs de l'église pour un montant global de 5 314,32 € HT dont 3 720,02 € HT à la charge de la commune,

PRECISE que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget 2021.

ADOpte

7. VŒUX 2021

APPROUVE le principe d'offrir un ballotin de chocolats et des biscuits à tous les foyers de la commune,

FIXE une enveloppe de 10€ par foyer.

ADOpte

INFORMATIONS ET SUIVI DES DOSSIERS

a) CHANTIER DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

b) SITE INTERNET COMMUNAL

c) DYNAMISATION DU VILLAGE

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à minuit sept.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal signé par le président de séance, le secrétaire de séance et les autres membres du conseil municipal présents.

Vincent MARTINAUD, président de séance

Affichage public le